

Installation de protection FOUDRE en ICPE



Établissement :	Shell Montélimar Est
Raison sociale	
Service :	
Adresse	Autoroute A7 Aire de Montélimar Est
CP	26780
Ville	Allan
Tél.	
Fax	
E-mail	

F2C

 FOUDRE
 CONTRÔLE
 CERTIFICATION

CARNET DE BORD

Arrêté du 04-10-2010 modifié

OBJET DU CARNET DE BORD

Ce carnet de bord, tenu à jour sous la responsabilité de l'exploitant d'une ICPE soumise à autorisation visée par l'arrêté du 04-10-2010 modifié, permet de **tracer tous les événements importants** survenus sur l'installation de protection contre la foudre de son site.

Conformément aux articles 5 et 6 de la circulaire du 24 avril 2008 :

- ↳ L'installation des protections contre la foudre fait l'objet d'une vérification **complète** par un organisme compétent, distinct de l'installateur, **au plus tard 6 mois** après sa mise en œuvre
- ↳ Une vérification périodique **visuelle** est réalisée **annuellement** par un organisme compétent
- ↳ Une vérification périodique **complète** est réalisée **tous les 2 ans** par un organisme compétent

Toutes ces vérifications sont décrites dans la notice de vérification et de maintenance (éventuellement mise à jour par l'entreprise d'installation après la mise en place des dispositifs de protection) et sont réalisées conformément à la norme NF EN 62305-3 (et NF EN 62305-4).

Le cas échéant, **les agressions par la foudre sont enregistrées sur ce carnet de bord**, et une vérification **visuelle** des dispositifs de protection est réalisée, dans un **délai maximum d'un mois**, par un organisme compétent.

S'il apparaît la nécessité d'**une remise en état**, celle-ci doit être réalisée dans un **délai d'un mois**.

Ce carnet de bord, ainsi que l'Analyse du Risque Foudre (A.R.F.), l'Etude Technique Foudre (E.T.F.), la notice de vérification et de maintenance et les rapports de vérification doivent être tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

Référence de la structure ou du bâtiment	Nature de l'évènement (ARF, ETF, vérification, impact, ...)	Date de l'évènement	Référence de l'organisme compétent et signature de la personne qualifiée
.....
.....

Référence de la structure ou du bâtiment	Nature de l'évènement (ARF, ETF, vérification, impact, ...)	Date de l'évènement	Référence de l'organisme compétent et signature de la personne qualifiée
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Référence de la structure ou du bâtiment	Nature de l'évènement (ARF, ETF, vérification, impact, ...)	Date de l'évènement	Référence de l'organisme compétent et signature de la personne qualifiée
		
.....
.....
.....

Référence de la structure ou du bâtiment	Nature de l'évènement (ARF, ETF, vérification, impact, ...)	Date de l'évènement	Référence de l'organisme compétent et signature de la personne qualifiée
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Référence de la structure ou du bâtiment	Nature de l'évènement (ARF, ETF, vérification, impact, ...)	Date de l'évènement	Référence de l'organisme compétent et signature de la personne qualifiée
		



Retrouvez nos adresses sur
www.dekra-industrial.fr

Votre contact :